

## Mention légale Takeover UNIGE

- 1) Vous acceptez de respecter les règles relatives au contenu des stories dans le cadre du Takeover (voir les encadrés *Les bonnes pratiques* et *Le contenu à éviter* disponibles sur notre page web [Instagram Takeovers UNIGE](#)).
- 2) Vous vous conformez à la [Charte d'utilisation des réseaux sociaux UNIGE](#).
- 3) Vous n'êtes pas autorisé-e à changer ou à modifier l'identifiant du compte, le mot de passe ou l'adresse email associée. Ne partagez pas le mot de passe avec qui que ce soit.
- 4) Si vous oubliez le mot de passe, veuillez contacter la personne responsable de la campagne "Instagram Takeovers UNIGE". En aucun cas ne réinitialisez le mot de passe.
- 5) Vous êtes la seule personne autorisée à publier des stories lors de la date convenue pour le Takeover et vous serez tenu-e responsable de toutes les publications.

Université de Genève  
Genève, le 02.08.2022